

Ministère
de l'Intérieur.

6^e Division
N^o: 2161.
9477

à 4 mars 1861 N^o 2

Léopold, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut:

Vu l'état analytique des demandes formées par plusieurs
Conseils Communaux de la province de Limbourg
à l'effet d'être autorisés à apporter certaines modifications à
la voirie vicinale de leurs localités respectives, et à aliéner
des parcelles de chemins sans emploi

lequel état, dressé le 4 janvier 1861, par la Députation
permanente du Conseil provincial de Limbourg,
indique l'avis de ce collège au sujet des dites demandes
ainsi que les propositions de Notre Ministre de l'Intérieur,
quant aux décisions à intervenir;

Vu les délibérations des Conseils Communaux précités,
relatives à cette affaire aux dites demandes;

Vu les plans des modifications et aliénations
proposées dans ces délibérations;

Vu les certificats constatant que les dits plans ont été
soumis à une enquête régulière;

Vu les pièces de cette enquête;

Vu les articles 28 et 29 de la Loi du 10 Avril 1841,
et l'art. 76 de la Loi communale;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur,
Nous avons arrêté et arrêtons:

Art 1^{er}. L'état et les plans susmentionnés sont
approuvés tels qu'ils se trouvent ci-annexés.

Art 2. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé
de l'exécution du présent arrêté.

Donné, à Luxembourg le 11 février 1861.
/Signé/ Léopold.

Par le Roi:
Le Ministre de l'Intérieur /Signé/ Ch. Rogier.

Don expédition conforme:

Le Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur,
L. Hume



no 28

Province Du Limbourg.

4^e Aoust 1860.

Etat présentant l'analyse
des propositions formées par les
Conseils Communaux, en con-
formité de l'art. 28 de la loi du 10
avril 1841 sur les chemins vicinaux
et de l'instruction à laquelle
ces propositions ont donné lieu.



Noms des Communes	Nature des Demandes.	Dates des Demandes	Date du procès-verbal de la Commission provinciale	Analyse des réclamations et observations présentées, au procès-verbal d'enquête	Analyse des observations du Conseil communal au sujet de ces récla- mations.	Arts.			Décision.
						du Conseil communal voies.	du Conseil d'arrondissement.	de la Députation permanente.	
Borloo (à Mathin)	Suppression du chemin n° 13 et échange avec la fabrique d'églice.	20 ⁸ juil. 1860	29 ⁸ juil. 1860	"	"	favorable à la demande	favorable à la demande	Qu'il y ait un chemin font le général part de la route vicinale	favorable
Engelmanshorst et Gelinden	Changement de direction des sentiers n°s 22 et 32	22 ⁸ juil. 1860	17 ⁸ juil. 1860	"	"	+	+	+	uf
Alken	Suppression du sentier n° 10 et cession aux riverains au prix d'acquisition.	19 ⁸ juil. 1860	19 ⁸ juil. 1860	"	"	+	+	+	uf
Lanaken	Suppression d'une partie du chemin n° 19 pour être incorporé au chemin	28 ⁸ juil. 1860	16 ⁸ juil. 1860	Le projet de suppression a été soumis à l'oppo- sition. De la part d'un habitant por- tant sur ce que sa prairie ne pourrait plus servir de ter- rain à bâtir, sur ce que sa maison, occupée par un ferblantier, y perdrait; et 2° sur le dit terrain à faire pour les pro- prietés de ses seigneurs.	Qu'il y ait un chemin font le général part de la route vicinale Baisuyck pour que le chemin y bâtir; que la maison occupée par le ferblantier est presque inhabi- table et le plus sen- sible à l'impôt; que le dit terrain à faire est insignifiant et finalement qu'il sera muré entre la propriété du seigneur et celle du Conseil communal sentier de 1 ^{er} 17 (4 pids)	favorable à la demande	+	+	uf

Approuvé pour être annexé
à notre arrêté du 11 fév. 1861.
Signé: L'inspecteur
Le Ministre de l'Intérieur
Signé: Rogier
Le Secrétaire général
des Ministères de l'Intérieur
et de l'Industrie.



E. Leroy

Moscou, le 4 janvier 1861.

Par la Députation
Le Préfet provincial,
J. Bon

La Députation permanente,
Le Secrétaire

Plan

d'un chemin vicinal portant le N° 79,
situé dans la commune de Lanaken,
Province de Limbourg, proposé par l'Admi-
nistration communale à être partiellement
supprimé, avec indication des propriétés
riverains et y aboutissants.

Approuvé pour être annexé à
l'arrêté royal du 11 Mars 1861
Le Préfet de la Province
Deuxième Commission
Le Secrétaire général
du Ministère de l'Intérieur
C. J. J. J.



Le Préfet a approuvé le présent plan
à Lanaken le 2 Juin 1860.



L. Bougnettes,
Maire de Lanaken

Partie du chemin N° 79 à supprimer.

Cimetière.

Les lignes rouges indiquent l'emplacement
approximatif de la nouvelle église à construire.

Schaal: 1/500

0 2.5 5 10 15 20 Meters

Dessiné le présent plan par le Géomètre des Cadastres
du ressort de Lanaken sous le N°
à Lanaken le 2 Juin 1860.

Thynder